

Rennes, le vendredi 05 octobre 2018

« l'Arbre Indispensable »

« Société d'Horticulture 35 »

« La Nature en Ville »

« Les Amis du Patrimoine Rennais »

LETTRE OUVERTE

Madame La Maire
Hôtel de Ville
CS 63126
35031 Rennes Cedex

Objet :

Alerte ! Massacre à la tronçonneuse annoncé boulevard Henri Fréville

Demande de sursis à exécution

Demande d'organisation d'une consultation citoyenne

Madame La Maire,

Nous venons ici vous faire part de notre stupéfaction et de notre profonde indignation quant à l'affolante décision de la Ville de Rennes d'abattre 22 platanes magnifiques, sur un tronçon de 220 mètres compris entre le numéro 7 et le numéro 13 de l'avenue Henri Fréville à Rennes, le long des immeubles construits par Georges Maillols. Pour le moment, ce tronçon comporte un total de 46 platanes ordonnés en double rangée encadrant un cheminement piétonnier.

Ces arbres d'une quarantaine d'années, dans la force de l'âge, sont parfaitement sains.

L'allée constituée par ces arbres offre une perspective magnifique et permet aux piétons d'être protégés de la circulation automobile et de profiter d'un ombrage bienfaisant.

Malgré la très belle supplique, parfaitement argumentée et documentée, plaidée par Monsieur Frédéric Giblat (voir pièce jointe), cette décision aberrante a été actée par un courrier en date du 06 septembre 2018 signé par deux élus, Didier Le Bougeant et Daniel Guillotin.

Cette décision est particulièrement choquante à plusieurs titres :

-Notons tout d'abord que le manque de luminosité dans les appartements ne résulte pas de la présence des arbres. Une simple visite sur le terrain nous permet d'affirmer que bien **peu d'appartements** peuvent, en fonction de leurs orientations, ne pas bénéficier d'autant de lumière solaire qu'ils le souhaiteraient et ce à raison de **peu de jours par an** (20 à 30 jours tout au plus au printemps et en automne; la question ne se pose pas en hiver durant lequel les arbres sont dépourvus de leur feuillage). Il nous semble que **la réalité de l'effet de masque aurait du être mesurée objectivement et précisément** (en traçant les courbes mensuelles définissant les cônes d'ensoleillement du site) avant que d'examiner la demande d'abattage. De plus, sur le terrain, en ces belles journées de fin septembre - début octobre, nous pouvons observer que de très nombreux volants roulants sont fermés partiellement et que de très nombreux appartements sont dotés d'épais rideaux occultants; ce qui montre bien que si certains logements sont sombres cela résulte, pour une large part, des habitudes des occupants.

Ce sont là des premiers éléments qui nous permettent d'affirmer que **l'instruction de la demande de quelques propriétaires a été conduite précipitamment, sur la base d'informations erronées et incomplètes.**

-Plus grave encore, il nous apparaît **scandaleux** (nous pesons nos mots) que **la Ville de Rennes envisage de sacrifier aussi légèrement des biens communs du patrimoine public, pour satisfaire quelques intérêts privés** (intérêts d'ailleurs bien mal compris parce que ces propriétaires devront bientôt installer la climatisation dans leurs appartements et intérêts illégitimes de surcroît dans la mesure où les arbres étaient implantés bien avant que ces personnes ne deviennent propriétaires).

-Comment la Direction des Jardins peut-elle, en 2018, préconiser et conduire une telle opération de destruction du travail des équipes municipales qui, il ya quarante ans, ont mis en place ces plantations ? Comment peut-on bafouer ainsi l'intelligence du projet environnemental établi par ses prédécesseurs ? *(en pièce jointe, l'article du Monde en date de janvier 1980, nous montre que toutes les vertus des arbres en ville étaient déjà parfaitement connues).* Aujourd'hui, cet **investissement** porte ses fruits et ces arbres nous procurent des services environnementaux et des aménités inestimables. Ils sont en mesure de continuer à nous rendre ces services pour les décennies à venir, **au bénéfice des générations futures.**
Abattre ces arbres constituerait une faute incompensable.

-Comment peut-on accepter que soit ainsi anéanti un **patrimoine de salubrité publique** alors que la Ville de Rennes ne cesse de proclamer qu'elle souhaite lutter contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique, qu'elle est particulièrement soucieuse du bien-être et de la santé des Rennais et que ces objectifs passent nécessairement par une plus grande place pour la Nature en ville ? **Nous ne pouvons croire à une telle contradiction entre les discours et les actes.**

C'est pourquoi, Madame La Maire nous vous demandons de **surseoir explicitement et sans délai à l'exécution de cette incompréhensible décision**, afin de prendre le temps d'**organiser une consultation citoyenne qui saura remettre les vrais enjeux à leur place.**

Dans l'attente d'une réponse rapide, nous vous prions d'agréer Madame La Maire l'expression de nos salutations distinguées.

Ci-dessous, les premières associations signataires de cette lettre ouverte

« l'Arbre Indispensable »

« Société d'Horticulture 35 »

« La Nature en Ville »

« Les Amis du Patrimoine Rennais » ? ? ?

Concernant ce courrier, Merci d'adresser votre réponse à : ? ? ?

Pièces jointes :

- Courrier Ville de Rennes en date du 06 septembre 2018
- Texte de Monsieur Frédéric Giblat – intitulé : « L'arbre urbain comme bien inestimable »
- Article du journal « Le Monde », en date du mardi 29 janvier 1980, intitulé « Les arbres en ville – Un investissement de salubrité publique » et signé de Marc Ambroise-Rendu